

Saint-Denis, le 14/02/2011

TRES SIGNALE
AFFICHAGE OBLIGATOIRE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des
Personnels de
l'Enseignement
Secondaire

DPES 3
Affaire suivie par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
mél.

mvt2011@ac-reunion.fr
site internet
www.ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Le recteur

à

Monsieur le président de l'Université,
Mesdames et Messieurs les conseillers
techniques,
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré,
Mesdames et Messieurs les chefs de division.

MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE
DES PEGC
PHASE INTRA-ACADEMIQUE
RENTREE 2011

Référence : Bulletin Officiel spécial n°10 du 4 novembre 2010 « Mutation
2011 » note de service n°2 010-200 du 20 octobre 2010.

PJ : annexe 1 : éléments du barème 2011 des PEGC
annexe 2 : dossier de demande de mutation intra-académique des PEGC
annexe 3 : liste des postes vacants 2011 des PEGC
annexe 4 : liste des zones de remplacement
annexe 5 : liste des établissements par communes et par groupement de
communes ordonnées

Comme l'an dernier, le calendrier des opérations du mouvement intra-académique
des professeurs d'enseignement général des collèges est avancé, afin d'offrir de
meilleures possibilités de mutation.

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités de la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des PEGC pour la rentrée scolaire 2011, en application du texte mentionné en référence.

Cette année encore, l'organisation des opérations du mouvement permet de recentrer la mobilité intra-académique autour de trois priorités légales de mutation qui visent à :

- favoriser le rapprochement de ceux qui sont séparés pour des raisons professionnelles de leurs conjoints, et particulièrement lorsqu'ils ont la charge d'une famille ;
- garantir la priorité de mutation des personnes fragilisées au plan physique ou victimes d'un trouble de santé dans le cadre de la législation sur le handicap;
- faciliter la mutation des enseignants qui se sont investis durablement dans les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire.

La « **cellule mobilité** » mise en place l'an dernier et dédiée à l'accompagnement des enseignants dans leur démarche de mobilité et ce, dès la conception du projet de mutation et jusqu'à la communication du résultat de la demande, est reconduite cette année.

Pour cela, les personnels peuvent appeler le **0262 48 10 02** pour obtenir toutes les réponses aux questions qu'ils se posent sur la phase intra-académique à partir du 15 février 2011 (publication de la circulaire académique) jusqu'à la publication définitive des résultats, soit à compter du 7 avril 2011.

Les services académiques contacteront, à partir du 1^{er} avril 2011, par SMS et sur Iprof tous les candidats qui auront transmis leurs coordonnées téléphoniques afin de leur communiquer leur pré-affectation dans un établissement scolaire de la Réunion. J'attire votre attention sur le caractère provisoire de l'information ainsi donnée.

Le résultat définitif sera connu après la CAPA du 7 avril 2011 et communiqué également par SMS et sur Iprof.

A - Les participants :

Les catégories de PEGC tenues de participer au mouvement intra-académique sont :

- ❖ Les PEGC touchés par mesure de carte scolaire ;
- ❖ Les PEGC ayant reçu une affectation provisoire pour l'année scolaire 2010-2011

- ❖ Les PEGC en disponibilité ou en congé longue durée sollicitant leur réintégration ;
- ❖ Les PEGC dont le détachement ou la mise à disposition arrive à expiration et qui sollicitent leur réintégration ;
- ❖ Les PEGC entrants dans l'académie de la Réunion.

B – Demandes formulées au titre du handicap :

S'agissant du traitement des demandes formulées au titre du handicap, il convient de se référer à la circulaire académique du 15 février 2011 relative à la priorité accordée au titre du handicap.

Je vous rappelle que le dépôt des dossiers médicaux complets devra être effectué avant le 4 mars 2011 auprès du secrétariat du Dr Frédéric LE BOT, Médecin Conseiller Technique du Recteur – Immeuble Futura – 190, rue des deux Canons – 97490 SAINTE Clotilde Tél. 02 62 48 13 01

Ces situations ne peuvent être saisies sur LILMAC. Elles sont à spécifier manuellement sur la confirmation des vœux.

Dans tous les cas, il est impératif de joindre les pièces justificatives à la confirmation.

C - Saisie des vœux :

➤ Les demandes de mutation devront obligatoirement être saisies sur l'application Internet LILMAC à l'adresse suivante : **<https://bv.ac-reunion.fr/lilmac>**

Attention, il est nécessaire, pour accéder au service, que les personnels se munissent préalablement de leur NUMEN, et choisissent un mot de passe à 6 caractères.

Pour être autorisé à saisir ses vœux, chaque candidat devra obligatoirement valider :

- son adresse ;
- son établissement d'origine et sa discipline ;
- et la rubrique « rapprochement de conjoints » : 0 pour non, 1 pour oui.

Lors de la saisie des vœux, le plus grand soin devra être apporté à l'exactitude des renseignements, notamment en ce qui concerne les numéros d'immatriculation des établissements, des communes, des groupements de communes (**annexes 4 et 5**).

Le nombre de vœux possibles est limité à **quinze**.

La liste indicative des postes vacants est disponible en **annexe 3**.

➤ Les candidats **entrants dans l'académie** suite à la phase inter-académique, et les réintégrations suite à un **détachement à l'étranger** ou après une **disponibilité** ne pourront pas effectuer leur demande à partir de l'application LILMAC. Ils doivent obligatoirement remplir un dossier (**annexe 2**).

D – Modalités pratiques de participation au mouvement :

Le déroulement des étapes est le suivant :



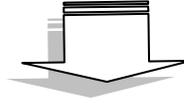
Les confirmations de vœux parviendront par voie de courrier électronique dans les établissements.



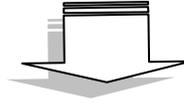
Les documents devront être signés par le candidat et visés par le chef d'établissement accompagnés de toutes les pièces justificatives dûment numérotées.

Les personnels en disponibilité ou en détachement transmettront le dossier papier directement au rectorat de l'académie de la Réunion.

Date limite de retour des documents : le **28 mars 2011**,
délai de rigueur au Rectorat bureau DPES 3



Communication du projet de
pré-affectation par téléphone le
1^{er} avril 2011



CAPA le
7 avril 2011

Je vous remercie de bien vouloir veiller à assurer la plus large diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés exerçant sous votre autorité, y compris ceux placés en congé (maladie, congé de maternité, parental, formation...).

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général

Eugène KRANTZ